

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°323

Année universitaire 2021-2022

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021
- N° 2021-09-01-113-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 1^e septembre 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* - ,

A délibéré :

Objet : Relevé de conclusions du Conseil n°322 du 9 juin 2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°323 du 9 juin 2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil n°323 du 9 juin 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2021.

Le Directeur

Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°323

Année universitaire 2021-2022

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021
- N° 2021-09-01-114 -**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 1^e septembre 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* - ,

A délibéré :

Objet : Bourse exceptionnelle à la mobilité - année universitaire 2020-2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la bourse exceptionnelle à la mobilité - année universitaire 2020-2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la bourse exceptionnelle à la mobilité - année universitaire 2020-2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN